

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Janvier 2017

Convocation du : 26/12/2016

PRESENTS : D. Gasc, C. Babot, I. Caubet, T. Chebelin, JP Combret, B. Gelis, F. Moure, C. Moratona, D. Ralière, N. Sans V. Sarthou

ABSENTS/EXCUSES : B. Lagarde (procuration à C. Moratona), P. Delière (procuration à C. Babot), F. Vennel (procuration à D. Gasc)

Ordre du jour :

- Désignation du délégué et de son suppléant au futur EPCI « Le Muretain ».
- Décisions modificatives
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une demande de subvention pour le système d'éclairage à l'école.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22/12/2016:
Approbation à l'unanimité.

- **Désignation du délégué et de son suppléant au futur EPCI « Le Muretain ».**

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1er janvier 2017 la CCRCSA n'est plus et le Muretain Agglo est né. Bonrepos rejoint avec 25 autres communes le Muretain, 2e EPCI devenu au niveau départemental après la métropole de Toulouse, 3e au niveau régional après la métropole montpelliéraine . 59 délégués y siègeront.

Bonrepos-sur-Aussonnelle bénéficiera d'un seul siège, une seule voix.

La population à prendre en compte pour la désignation du délégué et de son suppléant pour notre commune est celle du 1er janvier 2016. On doit procéder en conséquence à un vote sous scrutin de liste, avec une liste de 2 noms parmi les 5 délégués à la CCRCSA jusqu' alors. L'élection se fera à bulletin secret.

Deux listes se présentent :

Titulaire : D. Gasc / Suppléant : I. Caubet > 3 voix

Titulaire : JP. Combret / Supplément : D. Ralière > 8 voix

Blancs : 3

La liste Jean-Pierre Combret (titulaire) et Daniel Ralière (suppléant) est élue.
Monsieur le Maire félicite Jean-Pierre Combret.

- **Demande de subvention pour le système d'éclairage à l'école.**

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de demander plusieurs subventions pour le changement du système d'éclairage à l'école. Des subventions qui peuvent se cumuler pour ce type d'opération. Des subventions seront demandées au Conseil départemental ainsi qu'au titre de la DETR (aides éventuellement cumulables dans ce cadre) et auprès du Préfet de Région pour l'aide au soutien des communes initié par le gouvernement pour 2016.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- **Décisions modificatives**

Après un point fait par la Trésorerie, il manque quelques euros sur différents articles, lesquels articles doivent être régularisés de la façon suivante :

Au compte 6533, cotisations, manque 61 €

Au compte 6553, service incendie, manque 1 €

Au compte 65548, autres contributions, manque 1 €

Ces montants seront prélevés sur l'article 6535, formation des élus, pour 63 €

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Concernant l'acompte du fonds d'amorçage pour le périscolaire perçu en novembre dernier, JP Combret explique qu'il aurait dû être reversé à la CCRCSA . Il faut mettre cette somme en réserve pour 2017 au cas où elle serait réclamée par le Muretain. Ce fonds d'amorçage ne fera donc pas l'objet d'une DM.

- **Questions diverses**

Pas de questions diverses

Séance levée à 19h30